

DÉPARTEMENT
<b>CORREZE</b>
CANTON
<b>TULLE</b>
COMMUNE
<b>TULLE</b>

Secrétariat Général

DL/SC

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**Arrêté portant approbation du contrat n°56-005769 souscrit avec REGIS LOC pour la location d'une chargeuse sur pneu 700L le 19 juin 2025**

Le Maire-adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°31 du 31 mars 2023 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°68 du 27 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle a sollicité la Société REGIS LOC pour la location d'une chargeuse sur pneu 700L le 19 juin 2025 pour les besoins des Services Techniques dans le cadre de l'organisation du Festival « Tulle remet le son »,
- Considérant qu'il convient, à cette fin, de souscrire un contrat avec ladite société,
- Vu le contrat de location n°56-005769 afférent,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1er :** Approuve le contrat n°56-005769 souscrit avec Société REGIS LOC - RN89 - 19000 TULLE pour la location le 19 juin 2025 d'une chargeuse sur pneu 700 L N°31489 - N° de série 346032694 - pour les besoins des Services Techniques de la collectivité et ce, dans le cadre de l'organisation du Festival « Tulle remet le son »,  
Le montant total de cette location s'élève à 229,30 € HT soit 275,16 € TTC.

**ARTICLE 2 :** La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Compte : 60428 - Code : ANIMAT/LESON

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE,
- au cocontractant.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Transmis au contrôle de Légalité le : 24 JUIN 2025

Date et Réf. de l'accusé de réception : 24 JUIN 2025

AMG\_19062025

TULLE, le 19 juin 2025

Maire-Adjoint,

Jacques SPINDLER



Établi par Herve Leroy

Rn89  
19000 TULLE  
Tél : 05 55 20 94 94  
Email : agence.tulle@regisloc.fr

Contact / Tél :

Chantier : **MAIRIE DE TULLE**  
10 RUE FELIX VIDALIN  
19012 TULLE CEDEX

**MAIRIE DE TULLE**  
10 RUE FELIX VIDALIN  
  
19012 TULLE CEDEX

Date	N° Client	N° Contrat	N° Commande	Fol
18/06/2025	48072	56-005769	FONCTST	1/1

Qté	Description	Type Prix	Tarif Brut	%R	Tarif Net	⌚	MT HT €
<b>Location du 19/06/2025 au 19/06/2025</b>							
<b>Suivant devis N° 56-001929</b>							
1	<b>CHARGEUSE S/PNEU 700L N° 31489 750, N° Série 346032694 Franchise 8 HR /Jour, 21.00€ / HR supp Compteur départ 2407 HR</b>	Jour	88,00		88,00	J:1	88,00
	<i>Adhésion aux risques 10% sur prix de base par jour de mise à disposition</i>						8,80
Tarifs de Référence : Prix / J de 1 J à 5 : 88.00€ Prix / J de 6 J à 20 : 81.00€ Prix / J de 21 J à infini : 68.00€							
1	<b>TRANSPORT ALLER</b>	Trsp.	65,00		65,00		65,00
1	<b>TRANSPORT RETOUR</b>	Trsp.	65,00		65,00		65,00
0	<b>- GNR AU LITRE</b>	Vente	2,99		2,99		
	<b>FOURCHES</b>	Comm.					

Le complément carburant et le nettoyage éventuel sont à la charge du client.

Utilisation matériel : 8H et/ou 150 Km / jour (ou week-end). Tout dépassement entrainera un supplément de loyer.

Toute modification de commande doit être communiquée min 48H avant la location sous réserve de pénalités de transport. La date de fin de location détermine la reprise du matériel. Attention : En cas de modification de la durée de location, nous en informons rapidement. Vous acceptez les conditions générales de vente en annexe.

Veuillez signer et retourner le présent contrat pour acceptation.

Nom et Signature **MAIRIE DE TULLE**

Date **19 JUIN 2025**



<b>TOTAL HT</b>	<b>229,30 €</b>
dont ECO PART.	2,50 €
<b>MONTANT TVA</b>	<b>45,86 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>275,16 €</b>

Règlement: **Virement 30 jours fin de mois le 15**